

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 63 (1912)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Affaires de la société

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Oberförster) reçoivent, suivant l'importance de leurs places, de 1200 à 1700 Mk. = 1500 à 2125 Fr., ou de 1000 à 1400 Mk. = 1250 à 1750 Fr. avec augmentations bisannuelles de 70 ou de 50 Mk.

Aux traitements sus-mentionnés s'ajoutent à titre „d'indemnité de logement“ (gesetzliches Wohnungsgeld) 350 à 1200 Mk. = 440 à 1500 Fr. pour les fonctionnaires supérieurs, et 150 à 400 Mk. = 190 à 500 Fr. pour les gardes; en outre, le droit à une pension de retraite. Enfin, pour les forestiers d'arrondissement, la jouissance d'une maison forestière (Dienstwohnung). 35 % des „Forstschutzbeamten“ jouissent également de cet avantage.

**Capital forestier.** Le capital représenté par l'ensemble des forêts du Grand-Duché a été en 1900 évalué à 690 millions de Mk., soit à 1482 Fr. par ha.

La valeur du bois exploité annuellement s'élève à 28,7 millions de Mk. ce qui correspond à un rendement du 4 %.

(A suivre.)



## Affaires de la Société.

### Les Forestiers suisses à Soleure.

Rarement une réunion annuelle de notre Société a compté un si grand nombre de participants. Près de 150 sociétaires ont répondu à l'appel que la ville de Soleure nous a adressé pour la quatrième fois: c'était un vote de confiance donné à l'avance, vote pleinement justifié par la suite des événements, par l'hospitalité cordiale, confédérale, déployée tant par les excellents collègues soleurois que par les autorités et la population.

L'*assemblée générale* fut ouverte le 5 août, à 7 heures du matin, dans l'antique salle du Grand Conseil, par le président du Conseil d'Etat, M. le Dr *Kyburz*, au nom du Comité local. Un exposé détaillé fort intéressant des conditions forestières dans le canton de Soleure ayant été remis cette fois-ci à chaque participant, le discours présidentiel put sortir du cadre habituel et s'étendre sur les origines géologiques du pays. Une exposition choisie de pétrifications et de belles planches murales illustraient ce savant exposé.

Ensuite, la longue série des affaires administratives se déroula comme d'habitude, occupant la majeure partie de la matinée, que

d'autres auraient préféré consacrer à entendre et discuter les travaux si attachants de MM. Flury et de Gleyerz sur le calcul de la possibilité et le contrôle des exploitations, et de M. Glutz sur les caisses forestières du canton de Soleure. (Un bon nombre de collègues seraient acquis à une répartition de l'assemblée générale sur deux journées, de façon à gagner le temps nécessaire pour l'audition et la discussion des travaux, qu'il faut presque chaque année écourter plus ou moins. Note du Secrétaire.)

Le *rappor tprésidentiel* présenté par M. E. Muret est d'une louable brièveté. Il mentionne une diminution du nombre des sociétaires de 13. La mort nous a ravi entre autres MM. de Reynold, à Fribourg, Ad. Müller, à Berne, et le conseiller fédéral Marc Ruchet, membre d'honneur.

Les *comptes*, selon l'exposé de M. J. Müller, caissier, de Liestal, se chiffrent comme suit :

aux *recettes* :

Solde de 1911 . . . . .	fr. 2454. 12
Cotisations des membres . . . . .	" 1725. —
Subvention fédérale . . . . .	" 5000. —
Intérêts et divers . . . . .	" 108. 93
	<hr/>
	fr. 9288. 05

aux *dépenses* :

Imprimés et administration . . . . .	fr. 218. 52
Comité permanent et Commissions . . . . .	" 1030. 50
Journal allemand . . . . .	fr. 2994. 81
" français . . . . .	" 1758. 35
Frais communs des deux journaux . . . . .	" 73. —
	<hr/>
	" 4826. 16
Travaux de concours . . . . .	" 100. —
Divers . . . . .	" 50. —
	<hr/>
	fr. 6225. 18
Solde de	fr. 3062. 87

Malgré ce résultat, les vérificateurs des comptes, par l'organe de M. Frankenhauser, démontrent que l'équilibre de nos finances est gravement compromis, d'une part par les dépenses occasionnées par les travaux de concours et les réserves de forêt vierge, puis aussi par nos engagements vis-à-vis de la Bibliographie forestière internationale.

Dans la discussion qui survient à propos du *budget de 1913*, le Caissier fait ressortir les économies possibles, par exemple l'espacement des concours sur deux ans et la fusion des deux éditions du Journal. M. le Dr Fankhauser se fait le défenseur des concours annuels, dont le but est aussi d'alimenter notre Journal d'articles sérieusement travaillés. Par un vote un peu sommaire (le Président n'a pas coutume

de demander la contre-épreuve), la question des concours est réglée selon les propositions du Comité permanent.

L'assemblée est informée de la *réception* de quatre candidats, savoir MM. Dan. Marcuard, à Wimmis, C. Mayer, à Zurich, von Roll, à Soleure, U. Reich, à Altorf.

Comme *lieu de réunion pour 1913* l'on désigne le canton de Glaris, et MM. Hauser, conseiller d'Etat, et M. Oertli, inspecteur forestier cantonal, sont acclamés comme président et vice-président du Comité local. Ce dernier remercie et nous promet un accueil cordial.

On vote sans discussion une contribution de fr. 100 au *monument Broilliard*, élevé à Morez en France par la Société forestière de Franche-Comté et Belfort.

La *motion Flury*, à savoir la publication d'un ouvrage populaire sur les conditions forestières de la Suisse, est près de se réaliser. Le Comité permanent s'est assuré du concours de la Confédération, de l'Ecole forestière (??)\*, de la Station d'essais forestiers. Une subvention fédérale de fr. 5000 est acquise. La première édition étant budgetée à fr. 14,000, il reste fr. 9000 à couvrir par la vente des volumes au personnel, aux communes, bibliothèques publiques, etc. Le volume paraîtrait à l'occasion de l'Exposition nationale de 1914 et affirmerait la vitalité de notre Société. Dans la discussion qui suit, le Forstmeister Balsiger, de Berne, se montre moins confiant dans le résultat financier. Il demande le détail des chapitres de l'ouvrage projeté, exprime l'avis que le contenu fait double emploi, en partie, avec la Statistique forestière fédérale (incontestablement ! le Secrét.) et estime qu'une publication de moindre envergure serait plus populaire et moins risquée.

M. le Dr Fankhauser craint, en s'en rapportant au petit nombre d'abonnés que le Journal forestier trouve en dehors des milieux forestiers, que l'ouvrage de M. Flury subira le même sort, ne se vendra que difficilement et grèvera lourdement notre budget.

Un vote sommaire termine cette escarmouche en faveur des propositions du Comité, qui reçoit ainsi pleins pouvoirs pour signer les contrats avec l'éditeur et l'imprimeur.

Ni la motion Engler, relative à l'amélioration des traitements, ni la question de la Caisse de secours sont prêtes à être discutées. On les renvoie à une assemblée ultérieure.

Le Comité permanent obtient un crédit de fr. 200, afin de faire figurer quelques données sur la Société à l'*Exposition nationale* de 1914.

Aucun *travail de concours*, relatif au règlement d'aménagement, n'a été présenté cette année. Le même sujet est maintenu pour 1913. Pour 1915, les concourants auront à se prononcer sur les „Usages du commerce des bois en Suisse et l'organisation des ventes des bois suivant les zones de production et de consommation“.

---

\* (Rédaction.)

M. Ruedi jun., de Zurich, développe sa *motion* relative à la répartition des frais entre la Confédération et les cantons lors des réunions ou remaniements parcellaires. Le Comité refuse de se faire l'interprète des doléances zurichoises auprès du Conseil fédéral et le congrès se prononce dans le même sens.

Pour ce qui concerne la *mercuriale des bois*, le Comité, ainsi que l'assemblée, est d'avis d'abandonner la motion Glutz et de continuer la publication comme ci-devant dans nos deux organes, quitte à apporter les améliorations proposées par les lecteurs eux-mêmes.

Au début de la séance, M. Wanger, inspecteur cantonal des forêts d'Argovie, avait donné sa démission comme membre du Comité permanent. Au vote survenu, après un mot de sympathie de M. l'inspecteur fédéral Schönenberger, M. Wanger est confirmé dans ses fonctions et il se soumet de bonne grâce à ce verdict. Comme deuxième vérificateur des comptes, c'est le nom de M. P. Barras, inspecteur cantonal à Fribourg, qui sort de l'urne.

Il est déjà 11 heures passées lorsque M. Flury, assistant de la Station centrale d'essais forestiers, peut enfin aborder le sujet de résistance de la journée, son travail relatif au calcul de la possibilité et au contrôle des exploitations. Cet exposé intéressant paraîtra sans doute *in extenso* dans notre Journal : les thèses qui en découlent, qui se rapprochent en beaucoup de points de la méthode du contrôle, ont été déjà remis à tous les membres de la Société. M. Flury est secondé par M. de Greyerz, inspecteur à Frutigen, auteur d'un travail également suggestif.

Vu le temps très avancé, la discussion sur ce sujet d'une actualité incontestable n'a pas pu se faire avec l'ampleur voulue. MM. Biolley et Enderlin font quelques observations, au milieu de l'inattention des congressistes se préparant à se rendre au banquet. Quant au travail de M. Glutz, qui eut été d'un très haut intérêt, puisqu'il allait nous faire connaître une institution, dont le canton de Soleure est seul à bénéficier jusqu'ici, l'on renonce à l'entendre, faute de temps.

Le banquet se passe comme de coutume, assaisonné par quelques discours et les vins d'honneur traditionnels. Puis, au moyen de voitures aimablement mises à notre disposition, les sociétaires se rendent à la fabrique de pâte de bois d'Attisholz, dont les installations extrêmement intéressantes nous sont montrées et expliquées avec une parfaite bonne grâce et laissent l'impression d'une entreprise des mieux organisée. 160 à 200 stères de bois sont broyés chaque jour dans ces machines insatiables.

C'est justement cette voracité et l'industrialisme envahissant même les forêts, qui a fourni le thème à une charmante saynète jouée ensuite par des enfants, garçons et fillettes, personnifiant, dans leur ravissants déguisements, les contes de fées, sur une pelouse ombragée des bains d'Attisholz, attenant à la fabrique.

P.

